

Année scolaire 2020- 2021**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1**

DÉCRET n°2014-1231 du 22 octobre 2014 art. 2 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

ÉCOLE : EPPU Marcel Pagnol

Coordonnées de l'école : 8, Allée Paul Riquet – 31150 LESPINASSE

ce.03101596E@ac-toulouse.fr

Direction : Stéphanie Cros

Date de la réunion : 05/11/2020

Ouverture et fermeture de séance : 18h00 – 20h10

Présents

<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Parents élus	Madame Porte
	Madame Tichadou
	Madame Grux
	Madame Mathonnat
	Madame Quesnot
	Madame Rudmann
	Monsieur Aznay
	Madame Auffan
	Madame Nègre
	Madame Cividino
	Madame Moreau
	Madame Balmette
	Madame Sopena
	Madame Mourgue

	Madame Cousiné
ALAE	Monsieur Chaussende
Coordonnateur Enfance et Jeunesse	Monsieur Thirion
Maire	Monsieur Alençon
Maire adjoint en charge des affaires scolaires	Monsieur Riberot
	Madame Ben Belaïd
Directrice	CROS Stéphanie
Enseignant	BREMARD Philippe
Enseignante	JEAN Muriel
Enseignante	BOISSET Blandine
Enseignante	LEFEBURE Laurence
Enseignante	RICHARD Delphine
Enseignante	OUVRIEUX Patricia
Enseignante	ROUMIGUIER Sabrina
Enseignante	MONTEIL Laetitia
Enseignante	BAUSOR Laura
Enseignante	HILAIRE Delphine
Enseignante	TERRANCLE Marion
ATSEM	AYRAL Isabelle

Excusées

<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Enseignante	WICQUART Stéphanie
Enseignante	FREMON Sandie
Enseignante	BOYER Mallaury
Enseignante	DEHAUMONT Elodie

Les axes abordés	Propositions ou conclusions
Introduction	Rentrée particulière Déroulement d'un protocole supplémentaire
1 - Les effectifs de rentrée	<p>Effectifs difficiles à stabiliser cette année.</p> <p>Ecart avec ce qui était prévu pour cause de déménagements ayant eu lieu après le confinement mais des arrivées ont compensé la baisse de fin juin.</p> <p>Maternelle : 115 actuellement contre 119 à la rentrée. Elémentaire : Turn over de 25 enfants avant le 1^{er} septembre 2020. Actuellement, 214 élèves. Un total de 329 élèves pour l'année 2020/2021 Prévision pour septembre 2021 : 105 élèves en maternelle et 218 en élémentaire pour un total prévisionne là ce jour de 322 élèves.</p> <p>Les mouvements de population ne permettent pas de fixer l'effectif de manière certaine pour la prochaine rentrée scolaire.</p>
2 - La sécurité des élèves et des agents	<p>a) <u>Le risque incendie</u></p> <p>Premier exercice qui a été adapté à cause du protocole sanitaire réajusté la seconde semaine de la rentrée. Le point de rassemblement se trouve actuellement dans la cour de récréation de l'ALAE sur 3 espaces pour respecter la sectorisation des élèves.</p> <p>Dispositif prévu tant que le protocole sanitaire est en vigueur.</p> <p><u>Question des parents</u> : Lors de l'exercice incendie programmé à l'ALAE, un orage est arrivé, les élèves sont rentrés trempés entraînant des rhumes chez certains.</p> <p>Ne pouvait-on pas reporté l'exercice ?</p> <p>Réponse : L'orage est survenu lorsque les élèves étaient déjà dehors. L'orage a été subi.</p> <p>b) <u>PPMS</u> :</p> <p>Deux exercices prévus dans l'année : un exercice de confinement pour raison de risque tempête ou accident industriel et un exercice de confinement pour intrusion.</p> <p>Deux déclenchements accidentels ont eu lieu le 16 septembre et le 8 octobre par appui sur un bouton de déclenchement.</p> <p>Pour le premier déclenchement, le doute a été rapidement levé.</p> <p>Le second déclenchement a entraîné la procédure complète pour laquelle une cellule de crise en mairie s'est montée et une opération de</p>

gendarmerie a été menée jusqu'à la levée de doute. Ce confinement a été long pour les élèves.

Une modification a été réalisée sur le système afin de permettre une levée de doute beaucoup plus rapide.

Rédaction d'un nouveau PPMS revu et déroulé en 3 parties qui sera présenté lors du 2nd conseil d'école après présentation au conseil des maîtres. Le document a été rédigé en partenariat avec le service sécurité municipal. Le document est envoyé à madame l'inspectrice après relecture du conseil des maîtres.

Le plan Vigipirate Urgence Attentat est aujourd'hui en vigueur.

c) Le protocole sanitaire au quotidien :

Actualisation du 8 octobre 2020 :

- A la connaissance d'un cas positif sur l'école, il est remonté à la cellule santé du Rectorat.
- Un tableau CPAM est complété pour transmettre l'information.
- La CPAM prend contact avec tous les contacts à risque.
- La CPAM autorise la directrice à communiquer aux familles la présence du cas positif sans donner de noms ou de classes pour raison de secret médical.

Un nouveau protocole est déployé à compter du 2 novembre 2020.

d) Le règlement intérieur de l'école :

Quelques réajustements sont apportés :

- Le règlement départemental est toujours celui du 12 février 2019.
- Vaccination : Vaccins supplémentaires (BCG) obligatoires à partir de la rentrée 2021.
- Certificat de radiation obligatoire pour la scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans.
- Précision : Point 1-6 : Un enfant peut faire sa rentrée scolaire en différé durant l'année afin d'attendre la date anniversaire de ses 3 ans. Il peut donc démarrer sa scolarité durant l'année civile de ses 3 ans.
- Point 2.1 : Dans le contexte actuel, la déscolarisation d'un enfant est possible pour proposer une instruction à domicile, ce qui est différent d'un travail en distanciel.

	<p>Le signalement des enfants bénéficiant d'une instruction à domicile est de la responsabilité du maire, le contrôle de cette instruction est fait par l'IEN de circonscription.</p> <p>Un aménagement de scolarisation est possible pour les élèves de Petite Section.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absentéisme : Remontée à l'Inspection à partir de 4 demi-journées non justifiées. - Point 2.7 : Modification due au nouveau contexte « plan Vigipirate sécurité renforcée Urgence Attentat » - Les sorties scolaires ne sont pas interdites. Elles sont indiquées à l'IEN pour validation, les lieux des sorties autorisées étant répertoriés. La validation se fait au cas par cas selon si le lieu est autorisé ou non. Les lieux fermés ne sont pas autorisés. - Point 3.8 : Le livret scolaire <p>Objectifs et fonctions différents selon si l'élève est en Cycle 1 ou en Cycle 2 et Cycle 3.</p> <p>Cycle 1 : c'est un carnet de progrès et une fiche de synthèse en fin de GS.</p> <p>Cycle 2 et 3 : C'est un livret de suivi informatisé qui suit l'élève tout au long de sa scolarité jusqu'en 3^{ème}. (Livret Scolaire Unique)</p> <p>Point 5.3 : Remise des élèves aux familles</p> <p>Evolution des points concernant les enfants de moins de 6 ans sur la surveillance et la remise des enfants aux familles.</p> <p>Texte du Règlement intérieur adopté par les parents élus.</p>
<p>3- Le projet d'école</p>	<p>a) Les 3 axes proposés ont été ajustés suite à la fusion des écoles en septembre puis validés par Madame l'inspectrice. Les fiches actions doivent venir maintenant faire vivre les axes posés. C'est un travail de réflexion et de construction pour les enseignants.</p> <p><u>Problématique</u> : « Comment accompagner chaque élève pour qu'il s'épanouisse et réussisse son parcours scolaire, dans une école bienveillante et exigeante ? »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exigence sur les contenus dans le respect des programmes. - Bienveillance coconstruite avec tous les partenaires (parents, ALAE, mairie). <p>1- La continuité des enseignements (axe national)</p>

En quoi la continuité des enseignements favorise-t-elle la réussite de tous ?

Les enfants s'appuient chaque année sur les outils et les méthodes qu'ils ont appris et utilisés les années précédentes.

2- Développer un climat scolaire propice aux apprentissages.

**Que mettons-nous en place pour le développer ?
Quelles actions ? Quels partenaires ?**

Conseil d'enfants, médiation entre pairs, nuit de la lecture.

3- Le langage dans toutes ses dimensions (du C1 au C3)

b) Les actions associées

Fil rouge de l'année : « Le tour du monde »

Musique : Reprise des séances le 3 novembre dans les classes. Le protocole demande de trouver des solutions afin de trouver une salle pour la musique permettant d'accueillir le nombre d'élèves d'une classe ou 2 classes, tout en respectant la sectorisation.

Thèmes des spectacles :

- Cycle 1 « Le tour du monde »
- Cycle 2 « Le rendez-vous de la Joconde »
- Cycle 3 « Les 1000 tours d'Edison ».

c) L'accompagnement de tous les élèves

1 - Le CLAS est un dispositif d'Accompagnement à la Scolarité:

- Pour les élèves de Cycle 3 : une aide méthodologique et une activité culturelle (Beat-box, culture urbaine, Graph')
- Pour les élèves de Cycle 2 : une aide méthodologique et une activité de lecture « Apprendre à raconter des histoires » (intervenante Mme Bèges)

Le CLAS est pour l'instant suspendu (Arrêté préfectoral interdisant d'utiliser la salle prévue).

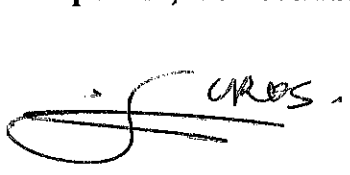
2 - Les APC sont utilisées prioritairement pour de la

	<p>rémédiation et de la consolidation des fondamentaux et tient compte du contexte de reprise de chaque élève après le premier confinement.</p> <p>3 – Le RASED : Réseau d’Aide venant en appui de l’équipe pédagogique auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>d) <u>Le suivi des EILE (langues à l’école)</u></p> <p>Enseignement International des Langues Etrangères (Portugais, Espagnol, Arabe, Russe) dispensé par des personnes rattachées aux ambassades de ces pays.</p> <p>Ils interviennent dans les écoles où l’effectif est suffisant et pour laquelle la mairie accepte d’ouvrir une salle. Il n’y a pas assez de retour (15) pour atteindre un effectif suffisant à l’ouverture.</p>
<p>4- Le fonctionnement de la coopérative scolaire et les actions financées pour l’année scolaire</p>	<p><u>Solde au 1er septembre 2020</u> : 11 571,97 €</p> <p>Solde positif assez élevé car la somme devait être en grande partie, consacrée au financement des classes découvertes de l’an dernier qui ont été annulées du fait de la crise sanitaire. De plus, un 3ème trimestre avec peu de dépenses sur la période de mars à juin 2020 en lien avec le confinement.</p> <p><u>Des dépenses depuis le 1^{er} septembre 2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chèques émis l’année scolaire précédente (du 01/09/19 au 31/08/20) qui n’étaient pas encore passés à l’encaissement au 1er septembre 2020 : 795 € - des jeux de cour : 10,54 € - 1 fichier de maths pour un nouvel élève : 8,00 € - l’adhésion à l’OCCE (incluant une assurance obligatoire) : 528,51 € (OCCE : Office Central de la Coopération à l’Ecole) - avance de 150 euros par classe pour financer les petits projets de classe (ingrédients pour une recette de cuisine, cordes à sauter, billes, matériel pour faire des plantations...) 150€ x 10 =1500€ <p><u>Solde disponible au 04/11/2020</u> : 8729.92 €</p> <p><u>Des dépenses et recettes à venir :</u></p> <p><u>Recettes :</u></p> <p>La participation des familles à la coopérative scolaire en</p>

	<p>septembre/octobre 2020 : 1530 € pour l'élémentaire. Cela apparaîtra sur le prochain relevé du mois de novembre.</p> <p>Les photos scolaires.</p> <p><u>Dépenses :</u></p> <p>Plusieurs classes sont allées au cinéma. Le cinéma attendait que tout le monde y soit allé pour facturer le tout en une seule fois.</p> <p>Estimation : dépense de 669 € (223 élèves x 3 €)</p> <p>Un budget « livres » afin de renouveler et enrichir les bibliothèques de classe. Budget prévisionnel de 200 € par classe, soit : 200 x 9 = 1800 euros.</p>
<p>5- La collation de la matinée : pourquoi n'est-elle pas en place dans l'école ?</p>	<p><u>Texte du 25 mars 2004</u></p> <p>« La collation n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures.</p> <p>Mais des aménagements peuvent être envisagés en fonction des conditions de vie des enfants et des familles de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire. »</p> <p>Cas des enfants qui arrivent très tôt à l'ALAE le matin et qui n'ont pas eu le temps de déjeuner.</p> <p>Réflexion à mener pour un aménagement d'une collation avant la classe pour les quelques enfants concernés.</p>
<p>6- Des rappels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas oublier de désinscrire les enfants qui ne mangent pas à la cantine sur le portail famille. - Les messageries d'école : la communication avec les enseignants peut se faire via les messageries de classe. - Toute information concernant une absences, un fait, une demande de suivi est à doubler par un mail à l'attention de la directrice sur l'adresse mail de l'école.
<p>7- Dates à retenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nuit de la lecture (du jeudi 21 au dimanche 24 janvier 2021) - Second conseil d'école le 6 avril 2021. - Téléthon le 4 décembre 2021 (remis en question) - Semaine de Noël (remis en question) - Pont de l'Ascension du mercredi 12 mai 2021 au dimanche 16 mai 2021.

Secrétaire de séance : Mr Brémard

Lespinasse, le 5 novembre 2020


P. Brémard
